

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 71

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-  
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Juillet 1967

## P. T. T. et langue française

L'administration des P. T. T. a commencé de pourvoir les cabines téléphoniques du nouveau système de taxation par impulsion périodique. Il s'accompagne d'explications apposées au mur, où l'on trouve en particulier le passage suivant : « *Echanger la conversation* et, au besoin, introduire *spontanément* de nouvelles pièces de monnaie, lorsqu'il n'y a plus de réserve *apparente* de monnaie dans l'appareil et que le compteur n'indique plus que 10. »

Une conversation est un échange de propos ; « échanger la conversation » est pur charabia. « Spontanément » est une traduction maladroite de l'allemand, de même qu'« apparente » (*sichtbar*) : il s'agit d'une réserve visible (on voit la monnaie en transparence).

Nous nous apprêtons à protester publiquement contre cette nouvelle intrusion officielle du « français fédéral » en Suisse romande, quand les P. T. T., informés de nos intentions, nous ont fait part d'un fait stupéfiant : « Il y a lieu de remarquer que l'expression *échanger la conversation*, sur laquelle semble porter le poids principal de la critique, est une expression figurant dans tous les règlements téléphoniques internationaux. Elle a été admise officiellement par les pays francophones membres de l'U. I. T., la France au premier chef. D'ailleurs, la même expression est utilisée — au chapitre des instructions — dans tous les annuaires officiels de l'administration française des P. T. T. » (!)

Qu'en pensent nos amis d'outre-Doubs, et plus particulièrement l'Office du vocabulaire français ? N'y aurait-il pas là une influence de l'anglais, qui a tant de prestige en France ?

Toujours est-il que l'administration suisse des P. T. T. a décidé de modifier le texte de ses instructions et d'adopter la phrase suivante : « Parler et, au besoin, introduire de nouvelles pièces lorsque la réserve de monnaie est épuisée et que le compteur n'indique plus que 10 c. » Il ne sera probablement pas possible de modifier les plaques métalliques apposées dans les cabines déjà équipées de la nouvelle installation, mais qui sont heureusement peu nombreuses encore.

Nous tenons à féliciter et remercier les P. T. T. du souci de la bonne langue dont ils font preuve en l'occurrence, en dépit de l'U. I. T. et du mauvais exemple français !

### « Moyen-Orient »

Il n'est pas superflu de répéter ici que *Moyen-Orient*, pour désigner les pays de l'Asie occidentale, est un anglicisme. En français : Proche-Orient.

Le Moyen-Orient se situe entre le Proche-Orient et l'Extrême-Orient.

### Droit d'asile

On lit parfois que tel personnage a « demandé le droit d'asile », ce qui n'a pas de sens.

Le droit d'accorder l'asile appartient à l'Etat sollicité. Le réfugié, lui, demande l'asile.

Les adjectifs correspondant à *maximum* et *minimum* sont *maximal* et *minimal*.  
On dit : la peine minimale, et non la peine « minimum ».

Comité de rédaction : C. Bodinier, président (4, rue du Môle, Neuchâtel, tél. 038/5 28 48) ; Roland Béguelin, Jean-Roger Rebierre, Léon Savary, Fernand Schaub ; Alphonse Kehrer (radio) ; Frédéric Schlatter (sports) ; Eugène Verdon (correcteurs d'imprimerie).